



Pour les salariés MSA, Une rentrée de tous les dangers !

Pass sanitaire, COG, salaires, accord national télétravail... Les semaines à venir vont être chargées pour tous les salariés de la MSA !!!

Pass sanitaire : Dès le 15 septembre, les salariés des services Contrôle médical, SST et Prévention qui ne présenteront pas un justificatif de vaccination verront leur contrat de travail suspendu, et la rémunération qui va avec.

Pour la CGT, c'est un chantage à la vaccination totalement intolérable après un an et demi d'efforts de tous les personnels.

La loi sur le Pass sanitaire doit être abrogée.

COG 2021/2025 : Des centaines de suppressions de postes sont au menu de la négociation qui s'éternise.

L'état demande 1475 suppressions d'ETP, la CCMSA en propose 600 pour les affecter dans des activités sur les territoires.

Pour la CGT, nous avons déjà largement dépassé la limite en matière de suppressions d'ETP.

Des embauches sont nécessaires, en commençant par la titularisation des CDD.

Salaires : Dernière augmentation de la valeur du point, 0,4 % en septembre 2017 soit environs 4 euros nets par mois.

Est-il besoin de commenter ?

Pour la CGT, c'est une injustice totale imposée aux salariés à qui l'on demande continuellement des efforts sans reconnaissance.

1% de pouvoir d'achat perdu chaque année, près de 20 % en 20 ans.

Combien avec la nouvelle COG ?

Accord national télétravail : La FNEMSA propose un accord qui supprime les indemnités, la prise en charge du diagnostic électrique par l'employeur, la négociation des frais de mobiliers en local tout comme l'indemnité, selon les budgets des caisses ...

Pour la CGT, de trop nombreuses directions continuent à ne pas appliquer les accords temps de travail aux salariés en télétravail. Donc pas de RTT pour ceux-ci. Il y a un risque que cela se généralise !

La CGT refuse que les salariés financent le télétravail.

DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS, LA CGT DEMANDE :

- ➔ L'ABROGATION DU PASS SANITAIRE
- ➔ LE MAINTIEN DE TOUS LES POSTES, LA TITULARISATION DES CDD
- ➔ L'AUGMENTATION DES SALAIRES
- ➔ UN ACCORD NATIONAL DE TÉLÉTRAVAIL DE HAUT NIVEAU

